**Compte-rendu du moment d’échange du 28 novembre 2019**

**( en remplacement du CDEN non tenu car quorum non atteint)**

Présentation du personnel par intérim à la DSDEN :

**Inspecteur Général** : Jean-Michel Alphandari, nommé en intérim par le ministère en attente de la nomination d’un IA DASEN en janvier. Mr Alphandari est présent pour assurer un mandat de sérénité et de continuité de service. Assurant en parallèle ses fonction d’Inspecteur Général, il s’organise pour être présent sur Niort 3 jours par semaine.

**IEN A chargé d’intérim** : Mr Pascal Bonnet (actuellement IEN dans la Vienne).

**Bilan de la rentrée scolaire 2019**

Carte scolaire des Deux-Sèvres :

 **NOMBRE D’ECOLES DU DEPARTEMENT**

. Nombre total de communes : 256

. Nombre de communes avec école publique : 169 (66,01 % communes avec école publique)

. Nombre de communes avec école privée : 41 (16,01 % communes avec école privée)

. Nombre de communes sans aucune école : 90 (35,15 % de communes sans aucune école)

**Structure scolaire des écoles**

. Nombre d’écoles de 1 à 4 classes : 189 (64,50 % du total d’écoles)

. Nombre d’écoles de 5 à 7 classes : 77 (26 %)

. Nombre d’écoles de 8 à 10 classes : 22 (7,50 %)

. Nombre d’écoles de 11 classes et plus : 5 (1,70 %)

. 42 Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI)

- 27 RPI déconcentrés

- 15 RPI concentrés

Taux d’encadrement des écoles publiques par circonscription

Nombre d’écoles : 293



**Premier degré, rentrée 2020 :** prévision d’une baisse de 600 élèves sur le département.

LES RYTHMES SCOLAIRES ET LES PEDT : TYPOLOGIE GENERALE DES EMPLOIS DU TEMPS

**Ecoles à 4,5 jours**

53 emplois du temps différents répartis sur les 214 écoles.

Dans la majorité des écoles (115), la durée d’une journée d’enseignement est de 5h15 et de 3h le mercredi matin.

**Ecoles à 4 jours**

7 rythmes différents mais la majorité des écoles (58) appliquent une organisation du temps scolaire de

3 heures le matin et 3 heures l’après-midi.

LES STAGES DE REUSSITE

En 2018-2019, il a été organisé 3 sessions de stages de remise à niveau : la première s’est déroulée

durant les congés de printemps, la seconde durant les congés d’été début juillet et la 3ème fin août.

Les stages de remise à niveau concernent les élèves de CM1 et de CM2, des écoles publiques et

privées.

**PARTICIPATION DES ELEVES AU DISPOSITIF**

